

LA BATAILLE

D. K. LEMIEUX

Notre devise : Faux témoignage ne diras
Ni mentiras aucunement

1 cent le numéro

LA BATAILLE

L'insuccès marqué de nos premiers numéros nous engage à agrandir notre format.

Nous tenions à corriger certaines erreurs grossières qui s'étaient glissées dans la première rédaction. Ces gens-là ne connaissaient évidemment pas leur métier, nous les avons mis à la porte. Ils faisaient des bévues impardonnables, des fautes d'impression atroces, ils prenaient l'un pour l'autre, Huard pour Latulippe. Dehors !

Il faut lire :

Votez pour Latulippe

Une personne qui a bien connu le notaire Huard depuis sa première jeunesse nous disait l'autre jour qu'il s'était toujours fait remarquer, à l'école et dans le monde, par l'incohérence de ses actes. Il passait pour un sans-génie.

Ce n'est pas une raison pour l'envoyer à l'Hôtel-de-Ville.

DANGER IMMINENT POUR QUEBEC

Huard est d'accord avec Michel Fiset pour approuver le vote insensé donné au Conseil-de-Ville contre la Ross Rifle Company.

L'imbécile ! il ignore donc que la ville entière est en armes contre la majorité stupide qui a donné ce vote.

Ignore-t-il que l'Association des marchands a demandé unanimement au Conseil de revenir sur sa sottise décision ?

Ignore-t-il que le comité des Industries a siégé hier soir pour en faire autant ?

Ignore-t-il que la Cie Ross reçoit depuis ce vote bête des lettres de partout l'invitant à déménager au plus vite de Québec, et que 500 ouvriers de cette ville pourraient bien perdre leur gagne-pain d'un moment à l'autre ?

Ouvriers de Jacques-Cartier dites donc merci à Huard et à Fiset.

Votez pour Latulippe!

Propriétaires de Jacques-Cartier, un vote pour Huard serait un vote pour l'augmentation des taxes.

Demandez à M. Ch. A. Parent, dont la résidence, taxée à \$64c l'an dernier, est aujourd'hui taxée sur un loyer de \$1,100.

Demandez à M. W. A. Marsh, le grand manufacturier, qui payait l'an dernier sur un loyer de \$650, et qui est maintenant taxé sur \$1,500.

SANS CŒUR ET SANS HONNEUR

Où ces gens-là ont-ils donc le cœur ?

Huard, publiquement accusé de parjure depuis plusieurs semaines, demande pourquoi on ne l'a pas fait arrêter plutôt !

En voilà une raide.

Je m'adresse à l'un de vous, honnêtes contribuables.

Supposons qu'un journal vous désigne à la vindicte publique, vous traite de voleur pendant des jours et des semaines.

Vous croiserez-vous tranquillement les mains sur la poitrine, et croirez-vous laver votre honneur en disant simplement : "J'attends qu'on me fasse arrêter" ?

Non, tout homme de cœur et d'honneur n'aurait rien de plus pressé que de faire arrêter son accusateur. Car autrement vous savez que l'opinion publique vous condamnerait.

Honnêtes gens, femmes chrétiennes de St-Roch, pouvez-vous en conscience aller voter demain pour un homme qui admet aussi stupidement son déshonneur.

Vous ne ferez pas cela, car vous savez que les choses n'en resteront pas là. Le notaire Huard n'est pas plus qualifié aujourd'hui qu'il ne l'était en février dernier.

Il est sur le chemin de la prison, non de l'Hôtel-de-Ville.

Votez pour Latulippe

L'administration qu'approuve le notaire Huard a maltraité les cochers de place, augmenté la taxe des laitiers, passé ou tenté de passer des règlements contraires aux intérêts des bouchers, des boulangers, etc.

Aucun de ces corps de métier ne peut voter pour Huard.

PAS BESOIN D'ALLER SI LOIN

Chose remarquable, on n'a rien à dire contre M. Latulippe personnellement.

On s'attaque à son entourage. C'est la différence avec le notaire Huard.

C'est lui qui est directement attaqué, marqué au front d'une tache ineffaçable.

La *Libre Parole* avait l'effronterie, samedi dernier, de parler de lorettes à propos du notaire Huard.

Le confrère est averti de ne jamais prononcer ce mot de Lorette devant le Dr Fiset. Ça lui rappelle trop ses foins d'il y a dix ans.

LA VIE PRIVÉE

Le foyer domestique est un domaine sacré, inviolable, entre gentilshommes ; mais non pas aux yeux de la clique Huard. Espère-t-elle donner le change en insultant au caractère privé de ses adversaires ?

Ah ! si nous voulions user de représailles, nous n'aurions pas besoin de pénétrer dans le foyer de ces gens-là. Nous n'aurions qu'à les surprendre dans leurs orgies nocturnes, loin des yeux de leurs femmes et de leur curé. Veut-on que nous racontions certaines courses en voiture dans le bois de Cythère du Cap-Rouge, qui firent scandale l'été dernier ?

A bas les hypocrites !

Votez pour Latulippe !

Électeurs de Jacques-Cartier, vous avez une magnifique occasion de donner votre opinion, librement, sur le mal qui se fait et le bien qui ne se fait pas sous le nouveau régime municipal.

La ville a les yeux sur vous. Parlez hautement !

Votez pour Latulippe !

RECONNAISSANTS OU LACHE !

La *Libre Parole* dit que les gens de St-Roch sont des lâches s'ils ne donnent pas un vote de reconnaissance au confrère Huard.

Reconnaissance de quoi ?

Voici textuellement le programme de M. Huard aux élections de l'hiver dernier :

1°. Election du maire par le peuple.

2°. Abolition ou diminution de la qualification foncière pour le siège No. 3 de chaque quartier.

3°. Droit de vote à tout électeur ayant payé sa taxe personnelle.

4°. Éclairage à bon marché ; guerre sans merci aux compagnies de gaz et de lumière électrique.

5°. Diminution graduelle du nombre de licences d'hôtels.

6°. Meilleur service de tramway.

7°. Institution d'un comité permanent ayant pour but d'attirer de nouvelles industries à Québec.

8°. Annexion des municipalités de la banlieue.

9°. Augmentation du salaire

des hommes de police, des pompiers et de tous les ouvriers employés par la ville.

10°. Procédures prises contre la Compagnie du Grand-Nord, dans le but de la forcer à reconstruire ses usines ou à rembourser à la ville le montant qu'elle lui a souscrit.

Dans le même document, le fameux notaire s'assignait modestement la tâche de "sortir Québec de l'état de stagnation où il gît depuis un quart de siècle."

Nous demandons, en bonne grâce, s'il est un seul article de ce programme qui ait été accompli par le notaire Huard. La majeure partie, du reste, est encore lettre morte.

Loin d'aider au progrès de la ville, le notaire Huard a-t-il été autre chose qu'un instrument de trouble et de scandale ?

Et c'est pour cela que les contribuables lui doivent de la reconnaissance, sous peine de passer pour des lâches !

Allons, électeurs de Jacques-Cartier, vous laisserez-vous ainsi insultés impunément ?

"De l'audace, encore de l'audace, toujours de l'audace !" Ainsi parlait le terrible Danton.

Ainsi fait le petit notaire Huard. A-t-on jamais vu pareil toupet ?

Un jour à genoux, plaidant pauvreté, dettes, demandant grâce pour sa femme et ses enfants ; le lendemain bravant l'indignation populaire, affirmant effrontément qu'un homme chargé de dettes peut être qualifié pour l'échevinat, et jetant le défi à ceux qui lui mettent sur le nez ses deux faux serments de l'hiver dernier.

Votez pour Latulippe !

La clique Huard, qui s'affichait comme des nationalistes enrégés dans le comté de Québec, est ben leduc, non caduque depuis la râlée que cette bande d'écervelés vient de recevoir à Montréal, lors de l'élection de Ste-Marie.

Électeurs de St-Roch, avez-vous besoin de nationalistes dans le Conseil-de-Ville ?

Électeurs de Jacques-Cartier, de bonne heure au poll, et

Votez pour Latulippe

Honnêtes gens de Jacques-Cartier, vous savez bien que, si Huard était réélu, il serait immédiatement traduit devant les tribunaux criminels.

Épargnez ce scandale à la ville !

Dialogue intime

Mettons-nous pour un instant à la place des 1100 électeurs municipaux de Jacques-Cartier.

Si nous ne nous trompons, jamais leur libre arbitre, leur droit de voter suivant leur opinion, n'a subi d'assaut plus embarrassant, d'un côté comme de l'autre.

Ils sont partagés, tiraillés entre deux sentiments à première vue également puissants entre lesquels bon nombre restent indécis, ne sachant trop encore quel côté prendre.

Nous allons tâcher de les tirer d'embarras, en prenant part au dialogue intime, à la dispute animée plutôt, qui se livre au fond de leur âme.

Les prêtres nous prêchent la tempérance; par une coïncidence fortuite, ils nous font suivre, ces soirs-ci-même, une retraite où les sermons roulent surtout sur les dangers de l'abus de l'alcool. Or, Huard a pris la paternité d'un règlement de tempérance. Pouvez-vous nous logiquement voter contre lui?

Mais oui, répond la conscience, puisque son adversaire professe publiquement la même opinion.

D'un autre côté, se dit l'électeur, mon âme se revolte contre la légèreté avec laquelle Huard s'est joué du serment. Car enfin, s'il n'était pas coupable de fraude et d'usurpation comme il l'a admis devant le tribunal, s'il avait bien la qualification foncière voulue par la loi, pourquoi a-t-il confessé jugement? Pourquoi a-t-il admis la vérité des faits allégués dans la poursuite? Pourquoi ne s'est-il pas défendu comme un homme? S'il avait le droit de son côté, la justice lui aurait bientôt donné raison; il serait resté échevin, et ne nous infligerait pas le dérangement et les ennuis d'une élection partielle.

Ici, nous ferons remarquer à l'électeur que la précipitation avec laquelle l'ex-échevin a porté sa démission à l'Hôtel-de-Ville est le premier mouvement du coupable qui se sent pris au piège. Mais supposons, comme il le dit, qu'il ait simplement voulu provoquer une nouvelle élection pour prouver qu'il était plus fort que jamais, n'aurait-il pas cédé en ce cas à un sentiment de vanité personnelle assurément déplacé chez un homme de son âge? Pouvez-vous, honnêtes gens de St-Roch, vous qui tenez à votre réputation d'intégrité comme à la prunelle de vos yeux, servir l'ambition et l'orgueil d'un homme qui, à dire le moins, vient de s'avouer coupable d'une faute grave contre l'honneur? Car enfin, si cet homme est réellement assez pauvre pour qu'on fasse des collectes entre amis pour payer ses dettes, vous savez parfaitement qu'il n'a pas la qualification foncière et n'offre pas les garanties voulues par la loi, et que dès lors, chaque fois qu'il a signé la formule de serment que vous savez, il a commis une faute qui relève du Code Criminel. Pouvez-vous, en le réélisant, vous faire son complice, et jeter sur le nom justifié sans tache de St-Roch un de

ces doutes, de ces soupçons infamants qui restent?

C'est une situation furieusement compliquée, dira l'électeur.

Que vous pouvez simplifier d'un mot, d'un geste, répondrons-nous. Les solutions les plus simples sont les meilleures. En renvoyant Huard chez lui pour lui donner le temps de s'assagir, vous dissipez du coup le nuage. La tache disparaît.

En votant pour Latulippe, vous rendez le même service à la cause de la tempérance. C'est un homme nouveau contre lequel il n'y a rien à dire, un homme d'affaires parfaitement capable de défendre vos intérêts, car il n'y a pas seulement à considérer ces questions de personnes, ou de sentiments.

Approuvez-vous tout ce qui s'est fait au Conseil-de-Ville depuis neuf mois? Non, n'est-ce pas? Eh bien, chaque vote donné pour Huard serait l'approbation de ce que vous désapprouvez, c'est-à-dire un vote contre votre opinion.

Vous, hommes de St-Roch, qui pendant trente ans et plus avez lutté, peiné, souffert, pour la cause du vote libre et honnête, iriez-vous aujourd'hui défaire en une journée l'œuvre de tant d'années de luttés glorieuses qui vous ont rendus célèbres dans tout le pays?

N'oubliez pas le passé. Songez aussi à l'avenir. Ne voyez-vous pas que le notaire Huard fait partie d'un groupe de malcommodes et de brouillons qui spéculent sur vos sentiments et qui, pour arriver à leurs fins, sont capables d'entraver le progrès de Québec, comme on vient de le voir dans le cas de la fabrique d'armes de Sir Charles Ross?

A propos de qualification

M. Huard et sa clique ne savent quelles insanités inventer contre M. Latulippe.

A les entendre, il n'est pas même électeur, il ne tient pas feu et lieu, il ne peut faire un échevin, étant voyageur de commerce. Enfin, il n'est pas qualifié.

Est-il besoin de réfuter de pareilles blagues? M. Latulippe est électeur, son nom est sur les listes; le simple fait de l'acceptation de son bulletin de présentation par le Greffier de la Cité prouve qu'il est électeur et éligible.

Membre associé d'une maison de gros florissante de près de vingt ans d'existence, assurément personne ne peut sérieusement trouver invraisemblable qu'il ait les moyens de se procurer la qualification foncière requise par la loi.

M. Huard et ses amis peuvent modérer leurs transports à ce sujet: son adversaire est éligible sous tous les rapports, et ses titres sont indiscutables.

.

Le notaire Huard a cru frapper un grand coup à l'assemblée de dimanche soir en lisant un prétendu acte de vente par M. Jinchereau en sa faveur, passé devant

Mtre Cyrius Jacques.

Le malheureux n'a pas l'air de s'apercevoir que cette nouvelle version le confond.

Cet acte de vente n'existait donc pas il y a quelques semaines, lorsqu'il s'est empressé de résigner et de confesser jugement?

Il aurait été si facile de produire ce document en réponse à l'action. Non, le notaire a préféré s'humilier devant le tribunal, admettre qu'il avait usurpé son titre d'échevin et qu'il avait fait deux faux serments; il a préféré laisser saisir ses meubles et payer \$150 de frais, quand il avait dans sa poche un acte de vente en bonne et dûe forme.

A qui espère-t-on faire avaler de pareilles couleuvres?

Le notaire prend-il ses concitoyens pour des imbéciles?

Qu'y a-t-il au fond de toutes ces explications inexplicables? Ça doit être du propre. Nous verrons bien, l'un de ces jours.

.

Comment expliquer, par exemple, qu'à la présente élection le notaire Huard ne se qualifie plus sur la propriété Jinchereau? Son acte de vente de dimanche soir ne tient donc plus? Est-il soudainement devenu grand propriétaire? Ou bien change-t-il de qualification comme de chemise?

Il admet donc que ce prétendu titre de propriété ne lui donnait pas la qualification voulue, puisqu'il le rejette. Mais alors sa confession de jugement tient bon, et il avait bel et bien juré faux en février dernier.

Sera-t-il plus heureux avec sa nouvelle propriété: une petite maison située rue Colomb, évaluée à \$1600 au rôle d'évaluation? C'est là-dessus qu'il a prêté serment en se mettant en nomination jeudi dernier. Mais alors.....

Oh! nous n'en finirons donc jamais avec ces moqueries de la loi.

Il suffit pour le moment de les exposer aux yeux des électeurs. Si ceux-ci persistent après cela à réélire l'homme qui se moque d'eux, de la loi, de l'honneur et de la morale, avec un pareil cynisme, nous prendrons les moyens de leur dessiller les yeux.

.

Le notaire Huard est bien la victime la plus effrontée qu'on ait jamais menée à la boucherie.

Cet infortuné persécuté met ses persécuteurs au défi de le faire arrêter.

Ses persécuteurs veulent sans doute éviter tout ce qui pourrait influencer indûment le vote. Ils agissent sagement. Quant à la victime, elle ne perd rien pour attendre. Chaque chose à son tour.

C'est M. Jinchereau qui paie les taxes et perçoit les loyers de la propriété sur laquelle M. Huard "s'est qualifié une première fois", dit la *Bataille*.

Qui paie les taxes et perçoit le loyer de la maison de la rue Colomb sur laquelle M. Huard se qualifie pour la seconde fois?

Les propriétés de M. Huard se promènent beaucoup.

À propos, pourquoi l'Événement a-t-il ouvert une souscription populaire au profit d'un si grand propriétaire?

La liberté

de l'électeur

"Le droit d'intervention en politique finit à l'endroit où il empiéterait sur l'indépendance de l'électeur....

"La constitution de notre pays repose sur la volonté librement exprimée de chaque électeur. La constitution entend que chaque électeur dépose son vote, librement, volontairement, comme il l'entend.

"Il est parfaitement permis de changer l'opinion de l'électeur, par le raisonnement et par tous les autres moyens de persuasion, mais jamais par l'intimidation." Au fait, la persuasion change la conviction de l'électeur, l'intimidation ne la change pas. Quand, par persuasion, vous avez changé la conviction de l'électeur, l'opinion qu'il exprime est son opinion; mais quand, par terreur, vous forcez l'électeur à voter, l'opinion qu'il exprime, c'est votre opinion; faites disparaître la cause de terreur, et alors il exprimera une autre opinion, la sienne propre.

"Maintenant, on le conçoit, si l'opinion exprimée de la majorité des électeurs n'est pas leur majorité réelle, mais une opinion arrachée par fraude, par menace ou par corruption, la constitution est violée, vous n'avez pas le gouvernement de la majorité, mais le gouvernement d'une minorité. Or, si un tel état de choses se continue et se répète; si, après chaque élection, la volonté exprimée n'est pas la volonté réelle du pays, encore une fois, vous entrez la constitution, le gouvernement responsable n'est plus qu'un vain mot, et tôt ou tard, ici comme ailleurs, la compression amènera l'explosion, la violence et les ruines."

(Discours de sir Wilfrid Laurier en 1877 sur le libéralisme politique.)

Le devoir des contribuables

Nous engageons les contribuables de Jacques-Cartier à relire et méditer les belles paroles de Sir Wilfrid Laurier en 1877, que nous reproduisons ailleurs.

Elles s'appliquent aux affaires municipales comme en politique. Aujourd'hui, on cherche à restreindre, à comprimer la discussion sur laquelle les contribuables sont appelés à porter jugement. On cherche à faire croire que c'est le procès d'un homme, non celui de l'administration, qui se fait; on fait de violents appels à la pitié publique en faveur d'un homme qui s'en est rendu indigne. Hors de là, dit-on aux électeurs, vous n'avez pas à vous prononcer.

Et ces mêmes gens seraient les premiers à proclamer que vous approuvez entièrement tout ce qu'a fait la nouvelle administration depuis neuf mois, si M. Huard était réélu, ce qui n'arrivera pas.

Nous dénonçons cette tentative éhontée de restriction du débat. Les électeurs approuvent-ils la manière dont les affaires de la ville sont administrées depuis les dernières élections? Là est toute la question. Tel est votre droit imprescriptible, contribuables de Jacques-Cartier. Exercez-le librement, volontairement, sans vous laisser influencer par aucune considération de fausse sensibilité.

Aux patriotes de Saint-Roch

Depuis trente ans, Saint-Roch de Québec est reconnu le foyer du patriotisme ardent, la citadelle inexpugnable de la vraie liberté, telle qu'on doit la comprendre et l'exercer sous le régime constitutionnel.

C'est Saint-Roch qui fut le premier à réclamer pour l'électeur l'indépendance du suffrage, pour tous les citoyens le droit de penser, d'avoir des convictions et de prononcer leur verdict électoral à l'abri de toute pression, de toute intimidation. Ce fut Saint-Roch qui le premier, — à une époque où il ne fallait pas une mince dose de courage pour dire tout haut ce qu'on pensait tout bas, — prit sur ses épaules et porta en triomphe un jeune homme qui osait se dire libéral dans un temps où cette désignation politique était synonyme d'abomination, d'opprobre, presque de réprobation éternelle. Il est vrai que ce jeune homme s'appelait Wilfrid Laurier, qu'il parlait un langage prophétique, qui depuis plus d'un quart de siècle s'est réalisé avec une singulière précision. Le jeune député d'alors, l'homme, l'idole pourrions-nous dire de Québec-Est depuis trente ans, est devenu l'homme d'Etat canadien par excellence, l'une des gloires nationales non pas d'une province, mais du Dominion tout entier. De tous nos compatriotes, il est, on peut le dire hautement, celui qui a le mieux compris son époque et son pays.

Saint-Roch va-t-il renier d'aussi glorieuses traditions? Saint-Roch le nid des *vieux rouges* qui pendant vingt ans ont subi tous les affronts, avant d'assister au triomphe de leurs idées.

La nouvelle génération pourrait-elle oublier ces luttes homériques, au travers desquelles sont passés leurs devanciers le front haut, sans broncher d'une semelle, comme les soldats gardiens de la position la plus exposée sur le champ de bataille? Nous ne le croyons pas, et nous répéterons gaillardement avec le poète: Où le père a passé, passera bien l'enfant!

En ce temps-là, la liberté sacrée du vote populaire n'était qu'un mot. Un cercle de fer étreignait la pensée; l'opinion était entravée, ligottée, bâillonnée. Aucune discussion sérieuse, raisonnée, des affaires publiques n'était tolérée; toute critique des actes de l'administration était étouffée aux cris de rougisme, d'irréligion, de révolution. C'était alors la croyance, soigneusement entretenue par les exploiters parmi leurs crédules sycophantes, que si jamais Laurier arrivait au pouvoir, c'en serait fait de l'ordre public, de la morale, de la religion même.

Enfin, en 1896, le peuple a secoué ces langes infâmes, et nous avons aujourd'hui le témoignage de dix années de liberté pour donner raison d'une façon éclatante aux prophétiques affirmations des vieux rouges, des patriotes de St-Roch. Le pays a-t-il jamais joui d'une paix politico-religieuse plus pro-

fonde, l'Eglise a-t-elle jamais été plus heureuse, plus prospère et plus libre, que pendant ces dix dernières années?

Il ne faut pas croire la lutte terminée. Le serpent relèvera éternellement la tête. Il y a encore, il y aura toujours des esprits de taupes, incapables de comprendre le progrès, et travaillant sans cesse, au fond de leurs tanières, à introduire ici des idées réactionnaires d'Europe, dont l'application serait impossible dans nos sociétés américaines. Ces gens-là ne sont pas de notre pays, ni de notre temps. Ils n'ont pas leur place ici.

Ils prennent tous les déguisements, tous les noms, mais sont toujours aisément reconnaissables. Quels que soient les noms ou les masques, les méthodes restent les mêmes. Jadis "castors" ou "nationaux," aujourd'hui "réformistes," ce sont toujours les fumistes bien connus.

C'est toujours la même école, la même engeance qui, écrasée en 1896, et en maintes occasions refoulée sous terre depuis cette date glorieuse, sort de son trou sous une nouvelle forme, mais toujours rampante et cauteluse; les variétés de reptiles ont beau être infinies, il n'y a pas à s'y tromper. Elle s'est remise à l'œuvre à Québec depuis une couple d'années, cette fois sous la livrée à laquelle on s'attendait le moins, celle du libéralisme, de la réforme, de l'innovation. Mais à quoi bon ces masques, quand les actes les démentent? Qui peut se laisser prendre à l'étiquette de libre parole quand ces bouches menteuses ne professent que l'asservissement de la pensée? La *Libre Parole* est-elle autre chose que la réédition du défunt *Matin*, qui s'était donné pour mission de démolir Mercier, une autre de nos gloires nationales, ce grand patriote dont l'image et le souvenir sont conservés pieusement dans tous les foyers patriotiques de St-Roch?

Non, on ne s'y trompera pas. Ecrasés politiquement en 1896, ces démolisseurs se disent: Puisqu'il n'y a plus rien à faire pour nous dans l'ordre politique, attaquons par d'autres côtés; faisons oublier à la nouvelle génération les traditions dont l'ancienne était fière, faussons les opinions de la jeunesse, endoctrinons-la, empoisonnons son esprit, prêchons-lui le mépris des hommes qui ont bien mérité du pays, l'ingratitude et l'oubli du bien qu'ils ont fait; de sorte que, lorsque les chefs reviendront devant l'électorat, ils se trouvent devant un auditoire qui ne les comprendra plus.

Les démolisseurs ont accompli plus que cela encore. Chassés de la politique, ils s'introduisent peu à peu dans les affaires municipales. Le cri d'alarme poussé ces jours derniers par l'échevin Galipeault est un signe des temps: la politique, la politiquerie plutôt, s'introduit à l'Hôtel-de-Ville. On commence à voir clair dans le jeu des conspirateurs. Tant mieux; les agissements du sénateur Landry, du Dr. Fiset, des masques pseudonymes de la *Libre Parole*, tout cela commence à être compris. Cela fait partie d'un complot savamment tramé, et maladroitement aidé par des gens aveuglés par des rancunes

personnelles.

Les patriotes de Saint-Roch vont-ils se prêter à ce jeu infâme? Dans le moment, ils sont convoqués en assemblée municipale; ils ont été odieusement trompés l'hiver dernier, au bruit d'assourdissantes accusations lancées par les prétendus réformistes, et cependant, ceux-ci ont l'audace de prétendre que, dans cette élection municipale, il ne doit pas être question des affaires municipales en général! Ils veulent circonscrire le débat, le limiter à une question toute personnelles; ils demandent pitié, font appel à la charité publique, en faveur d'un homme qui a publiquement confessé avoir usurpé son mandat au moyen de faux serments. Ils invoquent la morale en faveur d'un homme qui a outragé la morale. Et tout cela au profit d'un groupe de conspirateurs malfaisants et brouillons qui, une fois rois et maîtres à l'Hôtel-de-Ville, aspireront plus haut.

Patriotes de Saint-Roch, en garde! Songez à l'avenir, et ne reniez pas votre glorieux passé.

Pas de phrases, des faits

La question est bien simple.

Est-il vrai, oui ou non, que le notaire Huard a prêté le serment suivant le 12 février dernier?

"Je, Alphonse Huard, candidat ci-dessus dénommé, déclare solennellement QUE JE SUIS PROPRIÉTAIRE DE L'IMMEUBLE SUIVANT, savoir: Le lot de terrain désigné par les numéros trois cent quatre-vingt-sept (387) et trois cent quatre-vingt-huit (388) du cadastre officiel pour le quartier St-Roch, de la Cité de Québec, et que le dit immeuble vaut la somme de deux mille piastres, en sus des rentes, hypothèques, ou charges grevant le dit immeuble.

Et je fais cette déclaration solennelle, la croyant consciencieusement vraie, et en vertu de l'acte concernant les serments extrajudiciaires.

(Signé) ALPH. HUARD.

(Signé) L. CYRIUS JACQUES, Commissaire de la Cour Supérieure

Est-il vrai, oui ou non, que le même personnage a juré comme suit sur les Saints Evangiles le 23 février dernier?

"Je, Alphonse Huard, ayant été élu échevin de la Cité de Québec, jure, etc.

"Que je possède dans la dite cité, POUR MON PROPRE USAGE, DES BIENS IMMEUBLES DE LA VALEUR DE DIX MILLE PIASTRES AU MOINS, en sus de mes justes dettes, ET QUE JE N'AI PAS OBTENU LES DITS BIENS PAR FRAUDE ET COLLUSION."

(Signé) ALPH. HUARD.

(Signé) E. A. DERY, Recorder de la Cité de Québec.

Est-ce bien sa signature ou celle d'un autre que M. Cyrius Jacques et le Recorder Dery ont attestée sur ces documents?

Est-il vrai, oui ou non, que le 28 septembre dernier, une action judiciaire a été intentée au notaire Huard, dans laquelle il était allégué comme suit:

"Le dit intimé Huard USURPE, prend sans permission, tient et

exerce la dite charge (d'échevin) ILLÉGALEMENT ET SANS DROIT, ATTENDU QU'IL N'AVAIT PAS, LORS DE LA DITE VOTATION ET À AUCUNE ÉPOQUE DEPUIS LA DITE NOMINATION ET VOTATION, LA QUALIFICATION FONCIÈRE VOULUE PAR LA LOI, pour pouvoir être élu à la dite charge d'échevin," etc.

Est-il vrai, oui ou non, que, lorsque cette cause est venue devant la Cour pour audition, le notaire Huard a confessé jugement, ADMETTANT LA VÉRITÉ DES FAITS ALLÉGUÉS DANS L'ACTION, et que sa confession de jugement est ainsi consignée dans les archives du tribunal?

COUR SUPÉRIEURE,

Québec,

No. 758.

BESROCHERS,

Deu.,

vs.

HUARD,

Déf.

et

CHOUINARD,

Mis en cause.

Le défendeur ADMET, *viva voce*, à l'audience devant le tribunal, LA VÉRITÉ DES FAITS ALLÉGUÉS EN LA REQUÊTE LIBELLÉE annexée au bref de *quo warranto* en cette cause, et consent à ce que jugement soit rendu contre lui suivant les conclusions de la dite requête libellée (art. 354 C.P.)

Québec, 19 octobre 1906-

(Signé) F. X. LEMIEUX,

J. C. S.

Oui, tout cela n'est que trop vrai, répond le public scandalisé.

Mais alors quelle confiance peuvent avoir les contribuables en la parole d'un pareil individu?

Est-il un seul honnête citoyen qui puisse, en conscience, sans partager la responsabilité d'une conduite aussi scandaleuse, disons le mot, sans se déshonorer, donner son vote à l'homme qui se joue du serment avec une pareille désinvolture?

Dimanche soir, devant le public de la Salle Jacques-Carthier, le notaire Huard a eu l'audace de renier sa confession de jugement et d'affirmer qu'il avait alors menti, qu'il était bien et dûment qualifié!

Mais alors, quand doit-on le croire, lui et ses amis qui passent le chapeau pour payer ses dettes et le représentent comme un pauvre malheureux, dont la femme et les enfants sont menacés de la misère?

Il n'est donc pas pauvre, s'il est qualifié, c'est-à-dire s'il possède en propre, pour son propre usage, des propriétés de la valeur de \$2000 au moins en sus de ses justes dettes?

De qui se moque-t-on? Du public? ou du serment?

Menteurs ou parjures? Il n'y a pas à sortir de là.

La *Bataille*, ordure d'occasion imprimée par le comité Huard, constaté naïvement que l'assemblée Huard est restée *frette*.

Le moyen d'être chaud avec des gens aussi tempérants!



Lettre d'un vieux libéral

La lutte dans Jacques-Cartier

Québec, 26 novembre 1905.

M. le rédacteur,

J'assistai hier soir à l'assemblée Huard à la salle Jacques-Cartier. Mon cœur de libéral sincère et convaincu a saigné. Dans cette salle, témoin des triomphes oratoires des Laurier, des Mercier, des Déchéne, des Turgeon, nous avons vu surgir la figure blême du tabellion Huard, encadrée entre un certain M. Dorion, docteur en médecine en quête de notoriété, et l'incommensurable Michel Fiset, l'adversaire de Sir Wilfrid Laurier à Québec-Est en 1904. Pour comble d'avanie, nous avons vu le petit docteur Jobin, replet et rondet dans sa suffisance, présider l'assemblée, et lui—indigne collègue de Sir Wilfrid Laurier,—applaudir à deux mains aux inévitables déclarations par l'ex-candidat Fiset.

Voilà où nous en sommes rendus à Québec-Est, en l'an de grâce 1906, deux ans après le triomphe de 1904 !

Et tout cela a été rendu possible à cause de l'indifférence, de l'insouciance ou de la nonchalance de ceux qui, depuis le départ de M. Fitzpatrick, ont en mains à Québec les destinées du parti libéral ! Sous prétexte de faire la lutte à l'administration Parent, on a encouragé l'école de la *Libre Parole*, cette association de ratés, ce temple de l'admiration mutuelle et de dénigrement à jet continu de toute supériorité et de tout mérite !

Dans la présente circonstance, un libéral éprouvé, M. Latulippe, fait la lutte à M. Huard. Ce vétéran de cent combats, dont pas un seul libéral ne peut nier la vaillance, est en butte aux insultes des reptiles qui se réchauffent au foyer municipal. Le notaire Huard, avec son rictus sardonique de viveur hypocrite, pose en victime ; il fait son élection réfugié sous la jupe de sa femme et derrière la soutane de son curé. Avec son acolyte Leduc, tout reluisant de santé et de belle humeur, depuis qu'il vit à même les contrats d'impressions municipales, il soulève les préjugés contre M. Latulippe ; on revient aux pires jours du fameux Cercle catholique, dont la mémoire est encore honie parmi les vieux rouges de Québec-Est, on exploite la religion en faveur de ces prétendus honnêtes gens qui veulent encore une fois surprendre la bonne foi des libéraux comme ils l'ont fait en 1892.

Nous espérons que le peuple va se réveiller ; que les amis de St-Roch ne permettront pas au docteur Fiset de mousser sa candidature prochaine contre Sir Wilfrid Laurier, en se couvrant d'un manteau d'hypocrisie et en profitant de l'appui plus ou moins voilé de certaines personnalités respectables, mais dont les indiscretions et le manque de jugement sont à peine excusés par les excès d'un zèle débordant et souvent tapageur.

Il ne s'agit pas dans cette lutte de la personnalité du maire Garneau ; ce dernier est un homme honorable, instruit, intelligent, animé des meilleures intentions, et, nous avons lieu de le croire, un excellent libéral. Il est entouré, cependant, d'un certain groupe de politiciens conservateurs, où brillent le notaire Huard, les échevins Verret, Foley et Fiset, qui le circonviennent et se servent de lui et de sa belle réputation comme d'un paravent pour cacher leurs petites manigances. Aux électeurs libéraux de Jacques-Cartier de débarrasser M. le maire Garneau du notaire Huard, cette quintessence du castorisme envieux, méchant et étroit.

Il ne s'agit pas davantage de la fermeture des buvettes à sept heures. Cette question est réglée ; elle est sortie de l'arène municipale et est désormais du ressort des tribunaux.

Mais ce dont il s'agit, c'est de proclamer qu'en la bonne ville de Québec on ne se joue pas impunément du serment ; qu'on ne se moque pas de la loi et de la charte ; que le cynisme et l'hypocrisie ne peuvent longtemps marcher de pair, que l'on ne peut poser en victime quand on est soi-même l'auteur de son infortune. Et surtout, il s'agit pour les amis sincères du parti libéral et de son chef le député de Québec-Est, de disperser une fois pour toutes le nid de reptiles de la *Libre Parole* en écrasant la tête de son fondateur, le visqueux notaire Huard, sous le talon de l'indignation populaire ! Ce jour-là, la conscience publique sera oulagée, la réputation de nos chefs sera à l'abri des attaques venimeuses de ce bataillon de ratés, et la tranquillité régnera de nouveau dans les rangs du parti libéral raffermi et réuni sous l'égide de chefs conscients de leur responsabilité.

Je soumets ces quelques réflexions à la considération des électeurs libéraux bien pensants du quartier Jacques-Cartier.

UN LIBÉRAL D'ABORD.

L'Événement dit qu'il y avait 2,000 personnes dans la Salle Jacques-Cartier dimanche soir, et la capacité légale de la salle est de 600 au maximum.

Jugez du reste !

Nouvelles Gaffes Réformistes

Jep, dans la *Libre Parole* traite les gens de Saint-Roch de lâches, dans son dernier appel à la charité publique en faveur du pauvre homme qui fait serment qu'il est riche et qui confesse devant la Cour qu'il ne l'est pas.

« Seriez-vous à ce point lâches et lâcheurs ? dit-il : c'est-à-dire au point de ne point réélire l'homme aux deux faux serments.

De son côté, M. Leduc, s'écriait l'autre soir, au comité Huard, que M. Latulippe n'était pas éligible, parcequ'il est voyageur de commerce.

Nous signalons cette théorie à la sympathique attention du Cercle des Voyageurs de Commerce, qui est l'une de nos associations les plus influentes.

Aux Contribuables de Jacques-Cartier No. 2

Mesdames et Messieurs,

À la demande d'un grand nombre d'électeurs du quartier Jacques-Cartier, j'ai accepté d'être candidat, pour prouver à l'administration actuelle que les électeurs de Québec ne sont pas satisfaits d'elle sur une foule de questions, qui sont des questions vitales pour la ville.

Je me présente comme un homme d'affaires. Comme tel, je veux travailler. Je ne suis le candidat d'aucune coterie. Sous mon drapeau, je veux que toutes les classes de la société trouvent la justice et la liberté.

Pour moi, la classe ouvrière étant la plus nombreuse, c'est pour elle surtout que je voudrais mettre toute mon énergie pour attirer le plus d'industries possible, afin que le travail soit assez rémunérateur pour que l'ouvrier puisse élever sa famille honorablement, et cette administration semble indifférente pour attirer l'industrie quand on voit les villes-sœurs faire tant d'efforts en ce sens.

Voyez la compagnie Ross, qui paie actuellement en salaires environ cinq mille piastres par semaine et offre d'en doubler le montant, si la ville voulait approuver ce que le gouvernement consentait à lui donner, c'est-à-dire un terrain de trois cents pieds de long sur cinquante de large, près de leurs ateliers, sur les Plaines d'Abraham. Notre administration municipale a refusé. Messieurs les ouvriers, vous aurez à vous prononcer par votre vote, jeudi prochain, si oui ou non vous approuvez ce refus.

Je suis contre l'augmentation des taxes. Chose que vous avez constatée, les taxes cette année sont plus élevées que les années passées. Vous avez aussi remarqué que notre ville, cette année, n'était pas aussi propre que les années passées.

Je regrette aussi les quatre mille piastres qu'on a payées à deux auditeurs étrangers, qui n'ont fait que constater que les finances avaient été bien administrées par l'administration précédente, malgré qu'ils soient entrés en fonctions en disant que la comptabilité était présentée sous de faux chiffres. C'était un désastre. Nous avons des hommes capables qui auraient fait ce travail ; même un comité composé d'échevins pouvait faire ce travail.

Je suis contre l'introduction des couleurs politiques dans les affaires municipales, contre le renvoi de bon serviteurs pour les remplacer par des amis, chose qui se pratique dans le moment.

Je suis contre les deux mille piastres qu'on a données pour les victimes de San Francisco, sans consulter le Conseil. Le gouvernement fédéral ayant souscrit, Québec se trouvait sur le même pied que les villes-sœurs.

Je suis de tout cœur pour la tempérance, car je sais que c'est par cette voie que notre population aura le plus de succès moral et matériel. Pour cette raison je suis en faveur que les hôtels ferment à sept heures le samedi ; mais je vous avoue que dans le temps, si j'avais fait partie de l'administration, j'aurais été pour la séparation du commerce d'épicerie avec les liqueurs, pour que tous les licenciés ferment à la même heure ; mais cette question, nous n'avons plus à y voir, le règlement est fait et bien observé.

Depuis vingt ans que je suis au milieu de vous, voilà seize ans que je suis en affaires, et toujours je me suis efforcé de travailler au progrès de notre ville et de porter le

titre de citoyen honorablement.

J'espère que jeudi prochain vous m'accorderez vos suffrages pour prouver à cette administration que vous suivez avec vigilance le travail de ceux que vous avez choisis pour que vos intérêts soient bien gardés, enfin pour prouver aussi que ce que ce n'est pas seulement de la théorie que vous voulez, mais des hommes pratiques.

J'ai l'honneur, mesdames et messieurs, d'être votre très humble serviteur,

J. A. G. LATULIPPE,

La présence du Dr. Jobin à côté du Dr Michel Fiset à l'assemblée de dimanche fait le grand scandale des libéraux de Québec.

On en trouvera la preuve dans l'éloquente protestation qu'on lira dans ce numéro.

Le Dr. Jobin a commis là l'erreur de sa vie. Il devrait rougir de marcher ainsi avec les bleus !

Ouvriers, lisez- ceci

Electeurs de Jacques-Cartier, mé-ditez le document suivant, l'une des nombreuses lettres reçues par la Ross Rifle Co :

Chambre de Commerce de Barrie, Ontario.

Barrie, Ont., 13 nov. 1906.

The Ross Rifle Co.,

Messieurs,

La ville de Barrie offre les avantages suivants aux manufactures : Prêt en argent, eau, lumière, exemption de taxes à l'exception des taxes d'écoles et d'une cotisation fixe pour un nombre d'années. Notre population est d'environ 7,000. Barrie est une jolie ville située sur le lac Simcoe, sur une baie de 9 milles de longueur sur 1½ mille de largeur en moyenne ; bonne eau et drainage parfait. Notre maire sera heureux de lier correspondance avec vous aussi bien que la Chambre de Commerce.

Respectueusement,

JAMES VAIR,

Président.

Huard a beau faire, a beau dire :

Il ne peut jamais se qualifier.

A quoi servirait de l'élire

Si c'est toujours à recommencer ?

Il a fallu que les journaliers de la Corporation se missent en grève pour forcer les Huardistes à racheter leurs promesses d'élection. Voir programme du notaire Huard en 1ère page.

Votez pour Latulippe !